



Des équipements sportifs diversifiés mais inégalement accessibles

Les équipements sportifs sont moins nombreux à La Réunion qu'en moyenne nationale et sont inégalement répartis sur le territoire. Le Nord, avec plus de piscines et de courts de tennis, et l'Ouest, avec plus de plateaux noirs, sont les mieux équipés. Le déficit d'équipements concerne notamment le sport le plus pratiqué, le football : La Réunion offre deux fois moins de terrains par licencié que la France métropolitaine. Les courts de tennis sont également trois fois moins présents. En revanche, La Réunion est plutôt bien dotée en bassins de natation, mais les distances à parcourir pour accéder à cet équipement sont parfois importantes, notamment dans les Hauts. Le parc des équipements sportifs est relativement récent, mais les mises en service de nouveaux équipements ralentissent depuis 2005. Enfin, les équipements sportifs sont encore peu accessibles aux personnes à mobilité réduite : la moitié seulement disposent d'au moins un aménagement adapté.

Ludovic Besson, Insee

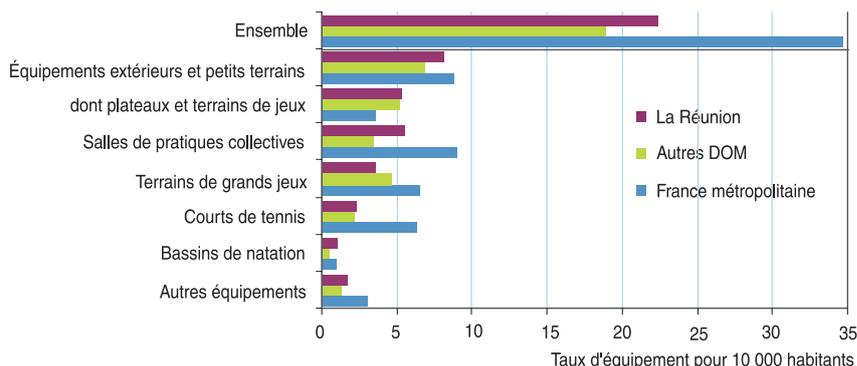
À La Réunion, 1 864 équipements sportifs hors équipements de sports de nature et hors équipements réservés au public scolaire (*sources*) sont accessibles tout public en 2012. Avec 22,4 équipements pour 10 000 habitants, La Réunion est le DOM le mieux équipé (entre 20 et 22 aux Antilles-Guyane ; 9,6 à Mayotte), mais

reste moins bien dotée que la France métropolitaine (34,7). En particulier, La Réunion est trois fois moins équipée en courts de tennis, ce qui explique un tiers de l'écart global. Le reste de l'écart tient à la faiblesse de l'équipement en salles de pratiques collectives et en terrains de grands jeux (*définitions*).

Les plateaux et terrains de jeux extérieurs (*définitions*) sont les plus nombreux et représentent un quart du parc des équipements sportifs. Par rapport aux autres DOM, La Réunion est mieux équipée en bassins de natation et en salles de pratiques collectives (*figure 1*).

1 La Réunion est sous-équipée comparativement à la métropole

Taux d'équipement pour 10 000 habitants en 2012



Champ : hors équipements réservés au public scolaire et hors équipements de sports de nature.

Source : Insee, Base permanente des équipements (BPE) 2014 ; Recensement de la population (RP) au 1^{er} janvier 2012 - DJSCS, Recensement des équipements sportifs (RES) au 1^{er} janvier 2012.

L'Ouest et le Nord mieux équipés

Avec 23,8 équipements sportifs pour 10 000 habitants, le Territoire de la côte ouest (TCO) et la Communauté intercommunale du Nord de La Réunion (Cinor) sont les territoires les mieux dotés de l'île (*figure 2*). Les bassins de natation et les courts de tennis sont nombreux au Nord, avec un taux d'équipement dépassant de 40 % la moyenne régionale. L'Ouest se distingue par une forte densité de plateaux noirs (*définitions*). Il en détient 38 % pour un quart de la population.

À l'opposé, la Communauté intercommunale des villes solidaires (Civis) est le

territoire le moins bien doté avec 20,2 équipements pour 10 000 habitants, soit un niveau inférieur de 10 % à la moyenne régionale. Les salles de pratiques collectives y sont moins nombreuses (3,4 pour 10 000 habitants contre 5,5 au niveau régional). Plus particulièrement, les salles non spécialisées ou polyvalentes sont six fois moins nombreuses qu'en moyenne sur l'île.

Beaucoup de licenciés mais peu de terrains pour le football

En 2012, les fédérations sportives agréées par le ministère des Sports ont délivré 131 400 licences à La Réunion dont 29 500 pour le football. Comme en France, le football est le sport le plus pratiqué, mais l'île se distingue par un grand nombre de licenciés favorisés par la jeunesse de la population (35 licences pour 1 000 habitants contre 29 en métropole). La Réunion se place ainsi au 6^e rang des 27 régions françaises, derrière notamment la Bretagne et l'Alsace (43 pour 1 000). Au regard du niveau élevé du taux de licenciés par habitant, l'offre en terrains de football à La Réunion est sous-dimensionnée. En effet, avec seulement 303 terrains de grands jeux dont 287 terrains de football, l'île ne dispose que de 3,6 terrains de grands jeux pour 10 000 habitants, soit deux fois moins qu'en France métropolitaine. La Réunion se classe ainsi 24^e sur l'ensemble des régions françaises, ne devant que Mayotte et les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Île-de-France dont le faible équipement s'explique par une très forte urbanisation. Les titulaires d'une licence de football sont plus nombreux dans l'Est et l'Ouest avec 39 licenciés pour 1 000 habitants. L'offre de

terrains de football y est néanmoins disparate. La communauté intercommunale de l'Est (Cirest) est relativement mieux dotée en terrains de grands jeux que l'ensemble de la région (4,4 terrains pour 10 000 habitants) et offre ainsi le taux d'équipement par licencié le plus élevé de l'île (un terrain pour 93 licenciés). Ces terrains sont de surcroît plus accessibles à la population : neuf habitants sur dix résident à moins de 2 km du terrain de grands jeux le plus proche (figure 3a). En revanche, l'Ouest est le moins bien équipé, avec un terrain de football pour 122 licenciés. Ces terrains sont aussi plus éloignés de la population, un habitant sur cinq résidant à plus de 2 km. Sachant que 30 % des footballeurs licenciés ont moins de 15 ans à La Réunion, une distance supérieure à 2 km peut constituer un frein à la pratique sportive des plus jeunes.

Le tennis est plus développé au Nord

Les Réunionnais ont à leur disposition 186 courts de tennis, presque tous découverts. Le tennis est le deuxième sport le plus pratiqué en fédération à La Réunion, mais sa pratique reste moins répandue qu'en France métropolitaine (11 licenciés pour 1 000 habitants contre 17). La pratique du tennis est plus fréquente au Nord (15 licenciés pour 1 000 habitants), ce territoire étant également le mieux équipé avec un tiers des courts de tennis de l'île. De plus, les distances à parcourir sont faibles, la moitié des habitants du Nord résidant à moins de 2 km d'un court (figure 3b). À l'opposé, la densité est la plus faible à l'Est (1,1 pour 10 000 habitants), inférieure de moitié à la moyenne régionale. Ces licenciés de l'Est disposent de moins de courts que l'ensemble

2 L'Est et le Sud plus faiblement équipés

Taux d'équipement pour 10 000 habitants par EPCI en 2012

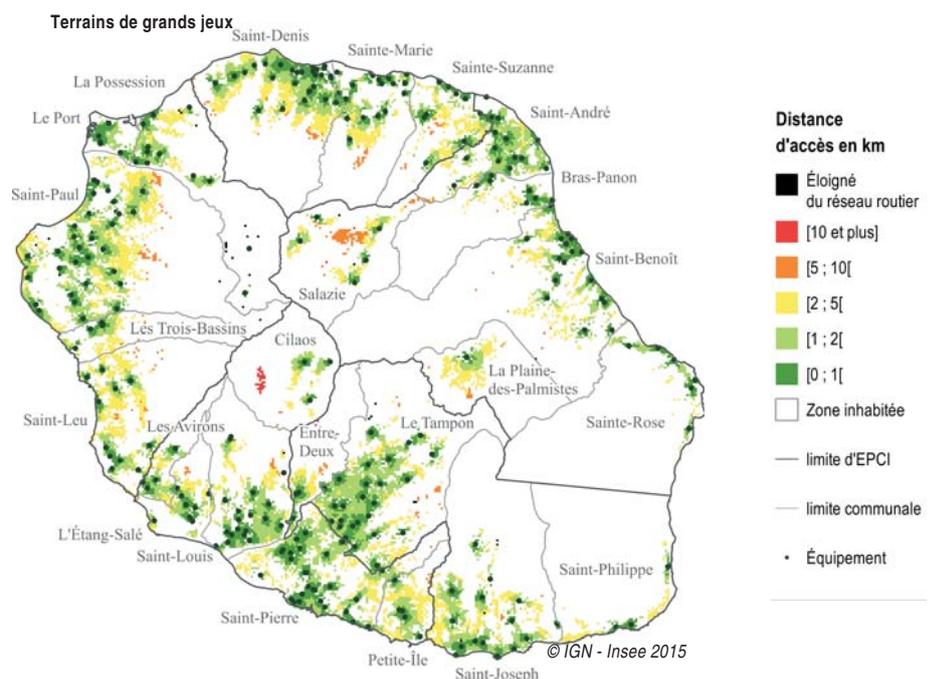
	EPCI					La Réunion	France métr.
	Civis	CASUD	Cirest	TCO	Cinor		
Bassins de natation	1,0	1,0	0,7	0,8	1,4	1,0	0,9
Courts de tennis	2,5	2,3	1,1	1,8	3,1	2,2	6,4
Terrains de grands jeux	4,1	4,0	4,4	3,3	2,9	3,6	6,6
Salles de pratiques collectives dont :	3,4	4,2	6,9	6,8	6,0	5,5	9,0
Salles non spécialisées	0,2	0,3	2,4	1,6	1,3	1,2	1,9
Salles multisports	0,6	1,0	1,4	0,8	1,0	0,9	2,4
Équipements extérieurs et petits terrains dont :	7,4	9,0	6,4	8,9	8,7	8,2	8,8
Plateaux et terrains de jeux extérieurs	4,8	4,9	4,2	6,4	5,4	5,3	3,6
dont plateaux noirs	2,7	2,6	2,5	4,9	3,0	3,3	n.d
Autres équipements dont :	1,9	1,6	1,2	2,2	1,6	1,8	3,0
Athlétisme	1,1	1,4	0,6	1,4	0,9	1,1	0,7
Ensemble	20,2	22,1	20,9	23,8	23,8	22,4	34,7

Champ : hors équipements réservés au public scolaire et hors équipements de sports de nature. Source : Insee, BPE 2014 ; RP au 1^{er} janvier 2012 - DJSCS, RES au 1^{er} janvier 2012.

n.d : non disponible

3 Distance à parcourir depuis le domicile pour atteindre l'équipement le plus proche

a - 86 % des habitants à moins de 2 km du terrain de grands jeux le plus proche



Champ : hors équipements réservés au public scolaire.

Source : Insee, BPE 2014 et distancier Metric / DJSCS, RES au 1^{er} janvier 2012.

Encadré 1 - Un accès inégal à la pratique de la natation en milieu scolaire

À la rentrée scolaire 2012, 119 141 élèves sont scolarisés dans les classes du premier degré (pré-élémentaire et élémentaire) de La Réunion. Apprendre à nager à tous les élèves est une priorité nationale, inscrite dans le socle commun de connaissances et de compétences fixé par le ministère de l'Éducation nationale. Cet apprentissage doit commencer à l'école primaire, mais son démarrage est préconisé dès la grande section en école maternelle. Les élèves du Nord sont les plus proches d'un bassin de natation, les trois quarts d'entre eux fréquentant une école située à moins de 2 km d'un bassin. À l'opposé, les élèves du premier degré de l'Ouest sont les plus éloignés (65 % à plus de 2 km).

Si la distance d'accès peut être un frein à la pratique de la natation en milieu scolaire, la faible densité des équipements est aussi problématique, en regard notamment de la jeunesse de la population. Ainsi, plus de 2 000 élèves en moyenne partagent le même bassin de natation sur l'île. Les tensions sur les bassins sont encore plus fortes à l'Est (3 200 élèves en moyenne par bassin).

des licenciés réunionnais (un court pour 65 licenciés contre 49 à La Réunion). De plus, 15 % d'entre eux sont éloignés d'au moins 10 km du court le plus proche, soit trois fois plus que l'ensemble des Réunionnais.

Moins de bassins aquatiques dans l'Est et l'Ouest

Le comité régional de natation est le troisième comité unisport de l'île. Avec 84 bassins aquatiques, soit un bassin pour 10 000 habitants, La Réunion est un peu mieux équipée que la France métropolitaine (0,9). Tous les bassins sont extérieurs et une quinzaine seulement peuvent être chauffés. L'offre de bassins aquatiques est inégalement répartie sur l'île, faisant apparaître des zones de tension (*encadré 1*). Ainsi, le Nord est le mieux doté en bassins aquatiques tant par habitant que par licencié. De plus, 64 % des habitants résident à moins de 2 km du bassin le plus proche (*figure 3c*). En revanche, l'Est et l'Ouest sont sous-équipés. Leurs habitants disposent de moitié moins de bassins alors qu'ils sont plus souvent licenciés qu'au Nord (8,2 licenciés pour 1 000 habitants à l'Est, 9,4 dans l'Ouest et 6,0 au Nord). À l'Ouest, le taux d'équipement a néanmoins fortement progressé depuis 2005 grâce à un nombre plus important de mises en service de bassins sur son territoire. En revanche, celui de l'Est a stagné. Les communes de Salazie et de La Plaine-des-Palmistes sont par exemple toujours dépourvues de bassin de natation.

Les distances à parcourir sont ainsi plus longues à l'Est qu'ailleurs, un habitant sur dix ayant au moins 10 km à parcourir pour atteindre le bassin le plus proche.

Le parc d'équipements sportifs est relativement récent

Depuis 1945, la mise en service d'équipements sportifs a progressé régulièrement à La Réunion, pour atteindre un pic sur la décennie 1994-2004 (400 constructions sur la période). Toutefois, depuis 2005, le rythme des constructions semble marquer le pas. Seules les mises en service de bassins aquatiques et de salles multisports ne faiblissent pas.

Néanmoins, près d'un tiers des équipements ont une date de mise en service non renseignée. Parmi ceux dont la date est connue, la moitié ont été mis en service depuis 1995 et un quart avant 1985. Les salles multisports sont les équipements les plus récents : 57 % ont été mises en service depuis 1995 dont 27 % depuis 2005. À l'opposé, les bassins aquatiques et les courts de tennis sont plus anciens, 40 % d'entre eux ayant été construits avant 1985.

Après leur mise en service, les équipements doivent être entretenus et des travaux de mise aux normes sont réalisés : un quart d'entre eux ont déjà fait l'objet d'importants travaux de rénovation, la moitié de ces travaux ayant eu lieu après 2004. Du fait de leur ancienneté, 56 % des bassins aquatiques et 47 % des courts de tennis ont

Encadré 2 - Les équipements de nature à La Réunion

Les espaces, sites et itinéraires de sports de nature se composent principalement de sites de plein air, naturels ou aménagés. Ils sont utilisés pour les activités aquatiques, nautiques ou aériennes, et pour la pratique de la randonnée et du cyclisme. Ils excluent d'autres équipements de plein air comme les parcours de golf. Les équipements sont hétérogènes, allant de la boucle de randonnée pédestre au port de plaisance, en passant par les pistes de bicross, les aires de décollage ou d'atterrissage.

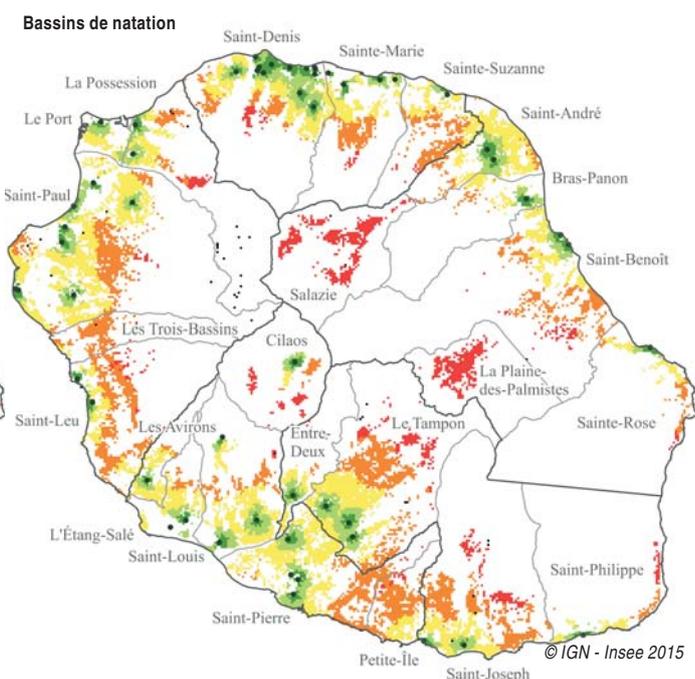
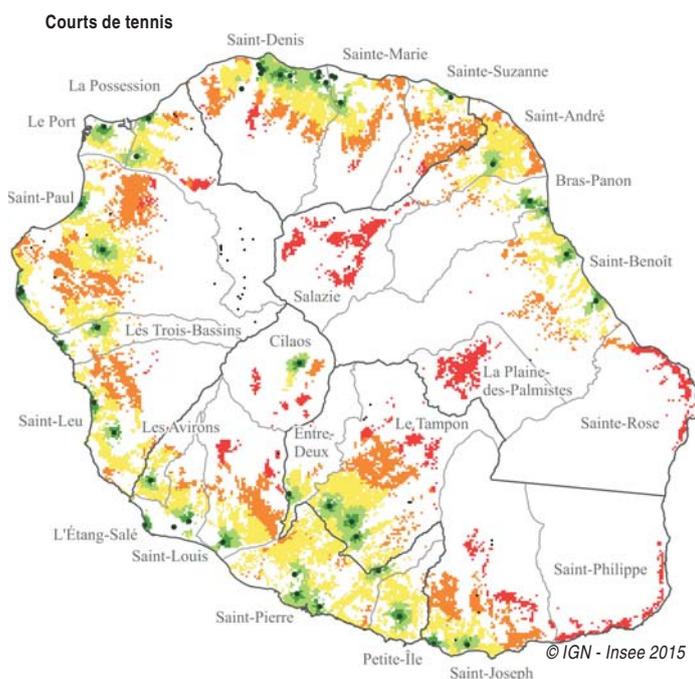
Les équipements de sports de nature répertoriés, au nombre de 410, représentent 18 % du total des équipements (2 274). Compte tenu du relief de l'île, le type d'équipement de sports de nature le plus fréquent concerne les activités de randonnée (boucles de randonnée, canyons et refuges de montagne), qui représentent six équipements de nature sur dix. Ainsi, les 178 boucles de randonnée qui sillonnent La Réunion offrent 1 380 km de sentiers ouverts au public. Les équipements nautiques se placent en deuxième position et représentent un quart des équipements de nature. Les équipements de cyclisme (pistes de bicross, de descente, etc.), d'activités aériennes et d'escalade constituent le reste des équipements de nature avec un poids légèrement inférieur à 20 %.

bénéficié d'importants travaux. Ces travaux, à la charge du propriétaire de l'équipement, pèsent principalement sur le budget des communes. Elles possèdent huit équipements sur dix, les autres étant propriété d'autres organismes publics (État, Région, Département, EPCI, etc.) ou d'établissements privés.

3 Distance à parcourir depuis le domicile pour atteindre l'équipement le plus proche

b - 38 % des habitants à moins de 2 km du court de tennis le plus proche

c - Un déficit en bassins de natation dans les Hauts



Champ : hors équipements réservés au public scolaire.

Source : Insee, BPE 2014 et distancier Metric / DJSCS, RES au 1^{er} janvier 2012.

Des équipements peu adaptés aux personnes à mobilité réduite

L'accessibilité, que ce soit pour un sportif ou un spectateur, nécessite des aménagements complémentaires pour les aires de stationnement, les sanitaires et les vestiaires. À La Réunion, 75 % des équipements disposent d'une aire de stationnement, 59 % de sanitaires et 56 % de vestiaires. Mais peu sont adaptés aux personnes à mobilité réduite. Ainsi, la moitié des équipements seulement bénéficient d'au moins un aménagement adapté, et parmi les équipements disposant à la fois de parking, de sanitaires et de vestiaires, moins d'un quart sont entièrement adaptés aux sportifs handicapés moteur.

Les salles multisports, équipements les plus récents, sont celles qui facilitent le plus l'accessibilité des sportifs handicapés : 56 % disposent de tous les aménagements adaptés. À l'inverse, les courts de tennis, plus anciens, sont les moins adaptés pour les sportifs handicapés (6 %). ■

Encadré 3 : Les équipements mis en service depuis 2012

Le Répertoire des équipements sportifs (RES) recense les équipements en service au 1^{er} janvier 2012. Ainsi par exemple, les équipements suivants mis en service depuis 2012 ne sont pas intégrés à l'étude :

- Saint-André : création d'un mur d'escalade sur le gymnase Bédier ;
- Saint-Louis : aménagement d'un parcours de santé ;
- Saint-Pierre : acquisition d'un court de squash vitré ; création de terrains synthétiques à Bois d'Olive, Joli Fond et Ligne Paradis ;
- Saint-Paul : création d'un bike park au Maïdo ; création d'une structure artificielle d'escalade aux Aigrettes ;
- Saint-Benoît : création d'un pignon d'escalade ;
- Saint-Denis : rénovation et construction de courts de tennis à La Montagne, gymnase des Camélias, skate park de Champ Fleuri, Complexe aquatique Aquanor ;
- La Possession : gymnase Daniel Narcisse, courts de tennis.

Définitions

Les équipements sont classés en six catégories comme dans l'Atlas national :

- catégorie 1 - Bassins aquatiques (avec partition couverts / découverts) ;
- catégorie 2 - Courts de tennis (avec partition couverts / découverts) ;
- catégorie 3 - Terrains de grands jeux : terrains de football, rugby, terrains mixtes, terrains de baseball, cricket et hockey sur gazon ;
- catégorie 4 - Salles de pratiques collectives : salles polyvalentes, salles des fêtes, salles multisports (gymnases), dojos, salles de sports de combat, de cours collectifs, de danse, de musculation, de squash, de tennis de table, etc. ;
- catégorie 5 - Équipements extérieurs et petits terrains en accès libre : city stades, skateparks, parcours de santé, boulodromes, terrains extérieurs de basket-ball, handball et volley-ball, terrains de beach-volley, terrain de quilles, etc. ;
- catégorie 6 - Autres équipements : stades d'athlétisme, aires de sports de glace, équipements équestres, parcours de golf, vélodromes, structures artificielles d'escalade, frontons, stands de tir, pas de tir à l'arc, etc.

Le **plateau noir** est un équipement extérieur découvert. Il s'agit soit d'un plateau d'éducation physique et sportive (EPS) ou multisports, soit d'un terrain de petits jeux (basketball, handball, etc.) dont le revêtement est en bitume. L'accès est libre, ce qui permet une pratique sportive même sans encadrement.

Le distancier **Metric** (Mesure des trajets inter-communes / carreaux), développé par l'Insee, calcule la distance de point à point par les voies de circulation.

Sources

La **Base permanente des équipements (BPE)** est destinée à fournir le niveau d'équipement et de services rendus à la population sur un territoire (présence de médecins, d'établissements sanitaires, d'établissements scolaires, d'équipements sportifs, etc.). Cette base recense les équipements et les décrit en précisant leur localisation jusqu'à un niveau infra-communal.

Elle est abondée par plusieurs grands répertoires statistiques dont le **Recensement des équipements sportifs (RES)**. Le RES est une base de données nationale du ministère de la ville, de la jeunesse et des sports. Ce répertoire recense au niveau communal les équipements sportifs en service, qu'ils soient publics ou privés. Ils doivent être ouverts au public à titre gratuit ou payant, avec un accès libre ou par l'intermédiaire d'une structure publique ou privée associative ou commerciale. Cette base de données est actualisée par les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

Cette étude s'appuie sur la Base permanente des équipements 2014 de l'Insee qui recense les équipements présents en 2012. Cette liste d'équipements est plus restrictive que celle du RES. Elle exclut notamment les équipements situés dans les enceintes scolaires dont l'utilisation par un public non scolaire n'est pas permise (400 équipements) ainsi que ceux des communautés (établissements pénitentiaires, internats, etc.).

Insee La Réunion - Mayotte

Parc technologique
10, rue Demarne - CS 72011
97443 Saint-Denis Cedex 9

Directrice de la publication :

Valérie Roux

Rédactrice en chef :

Claire Grangé

Maquettiste :

Jocelyne Damour

ISSN : 2275-4318 (imprimée)

ISSN : 2272-3765 (en ligne)

© Insee 2015

Pour en savoir plus

- Touzet C., « Sport à La Réunion », Tableau Économique de La Réunion édition 2014, pp. 88-89.
- Ministère des Sports, « Atlas des équipements sportifs français par grandes catégories », 2011.

Partenariat

Cette étude a été réalisée dans le cadre d'un partenariat avec la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de La Réunion. Ont participé à la réalisation de cette étude : Yannick Decompois, Véronique Sauvageot et Romain Valdenaire (DJSCS) ; Stéphanie Lieutier (Insee).